



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf du mois de mars janvier, à vingt heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Grentheville, à la Mairie de Grentheville, sous la présidence d'Emmanuel BELLEE, Maire,

Etaients présents :

Emmanuel BELLEE	Magali HUE	Hervé ROBERT
Jimmy SAILLARD	Cyrille HAMON	Delphine BOURGOUIN
Jacques Olivier BILLIOTI DE GAGE	Patricia LEMELOREL	Sophie HERVIEU
Christophe POULAIN	Régis AMY	Marianne QUATREVAUX (arrive à 20h45)

Etaients absents excusés :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Martine BLIN MEESMAECKER donne pouvoir à Magali HUE- Emilie JOUAULT donne pouvoir à Emmanuel BELLEE |
|--|

Patricia LEMELOREL a été nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Approbation de l'ordre du jour
- Associations : subventions communales 2021
- Travaux :
 - Demandes de subventions pour l'aménagement extérieur de bâtiments communaux
 - Demandes de subventions pour l'aménagement espace sports et loisirs
- Questions diverses.

- **Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Le Conseil Municipal approuve par 13 voix pour le procès-verbal de la précédente réunion.

- **Approbation de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal approuve par 13 voix pour, l'ordre du jour du conseil municipal

● Associations : subventions communales 2021

délibération n° 8-2021

Hervé ROBERT fait part des travaux de la commission des finances qui s'est réunie le mercredi 3 mars à 18 heures en mairie, pour étudier le bilan de l'année écoulée et le projet du budget primitif 2021. Il présente les demandes de subvention reçues en mairie par les associations et propose :

Bibliothèque Associative Grentheville	3 500,00 €
Tennis Club de Grentheville	3 000,00 €
ADGS	200,00 €
Ligue Contre le Cancer	300,00 €
AFLM (Mucoviscidose)	150,00 €
Restaurant du Cœur	1 500,00 €
SPA Verson	250,00 €
Récré Activ	200,00 €
Les Amis du Souvenir Normand	500,00 €
Les Jardins Botaniques	3 000,00 €
Comité Goodwood	250,00 €
Association Essentiel	150,00 €
Tremplin	200,00 €
Judo Club de Soliers	250,00 €
Familles Rurales	950,00 €
ADMR	600,00 €
Anciens Combattants	450,00 €
Les Jardins de Grentheville	400,00 €
Les Jeudis de la Bonne Humeur	3 300,00 €
USTT Grentheville	1 200,00 €
Football ASFGRENTHEVILLE	1 000,00 €

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu cet exposé
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Vote les subventions communales 2021 aux associations comme indiquées ci-dessus.

● Travaux

Monsieur le Maire fait part de la rencontre qui s'est déroulée avec le secrétaire général de la Préfecture du Calvados qui a pris connaissance des projets de la municipalité.

Monsieur le Maire indique qu'une rencontre aura lieu également avec les conseillers départementaux, Marc BOURBON et Florence BOULAY, pour présenter les différents programmes.

Monsieur le Maire informe les élus qu'une rencontre (visio) aura lieu avec Monsieur BOUR de l'EPF concernant les fonds friches sur les études « du clos et du couvert », le 17 mars 2021 à 9h15.

Monsieur le Maire présente les travaux retenus lors des commissions travaux et finances pour l'année 2021 :

Eclairage général		10 000,00 €
Aménagement de la crèche	isolation huisseries chauffage	100 000,00 €
Cœur de Bourg	tranchées puisards raccordement destruction appentis Etudes EPF	50 000,00 €
Stade	étude Ledos allée et plateforme entrée skate park agrés	62 600,00 € 4 600,00 € 20 000,00 € 19 000,00 € 15 000,00 € 4 000,00 €
Mairie	parvis éclairage rideau mobilier standard serrures aménagement	62 500,00 € 42 000,00 € 3 000,00 € 4 000,00 € 4 000,00 € 3 000,00 € 5 500,00 € 1 000,00 €
Bibliothèque	Mobilier Chauffage fenêtres soubassement et puisard	21 500,00 € 3 000,00 € 1 000,00 € 1 500,00 € 16 000,00 €
Jardins familiaux	Dalles en béton pour les abris de jardin gouttières	13 000,00 € 12 000,00 € 1 000,00 €
Cimetière	jardin du souvenir allées	2 500,00 € 800,00 € 1 700,00 €
Parc public	toilettes cheminement jeux enfants Matériel et mobilier poubelles	33 000,00 € 30 000,00 € 3 000,00 € 23 300,00 € 2 000,00 €
divers	Véhicule appareil à vapeur	8 000,00 € 10 000,00 € 3 300,00 €

• Demandes de subventions pour l'aménagement extérieur des bâtiments communaux

délibération n° 9-2021

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le dispositif APCR historiquement réservé aux communes de moins de 2 000 habitants par le Département du Calvados,

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement extérieur des bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes et bibliothèque) :

- Aménagement du parvis de la mairie	34 813.50€ HT
- Aménagement de la salle des fêtes	580.00€ HT
- Aménagement de la bibliothèque	19 881.10€ HT
Montant total de l'opération :	<u>55 274.60€ HT</u>

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une subvention du Conseil Départemental au titre de l'APCR

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Subvention au titre de la DETR :	22 109.00€	
- Subvention au titre de l'APCR auprès du Conseil Départemental de :	16 582.00€	
- Autofinancement communal :	16 583.60€	
	Coût total :	55 274.60 € HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé entre le 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année en cours.

Monsieur le Maire précise que les dossiers de demandes de subventions comporteront les éléments suivants :

1. Dossier de base

- 1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- 1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- 1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus
- 1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus
- 1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
- 1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint).
- 1.7. Relevé d'identité bancaire original
- 1.8. Numéro SIRET de la collectivité

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Arrête le projet d'aménagement extérieur des bâtiments communaux
- Inscrit ces dépenses au budget primitif de 2021
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessous
- Sollicite une subvention au titre de la DETR
- Sollicite une subvention au titre de l'APCR auprès du Conseil Départemental

- **Demandes de subventions pour l'aménagement des espaces sportifs et de loisirs**

délibération n° 10-2021

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le dispositif APCR historiquement réservé aux communes de moins de 2 000 habitants par le Département du Calvados,

Monsieur le Maire présente le projet de l'aménagement des espaces sportifs et de loisirs, du stade au parc public : La municipalité a à cœur de développer un vecteur essentiel de solidarité, d'éducation et de santé pour les différentes générations autour de l'aménagement d'espaces de sports et de loisirs. Le parc et l'ensemble sportif, familiaux et conviviaux, sont des espaces publics favorisant le "vivre ensemble" au cœur de la Commune. Ainsi le projet d'aménagement des espaces sportifs et de loisirs entre le parc public et le stade, encourage le tissage de liens sociaux entre les enfants, et plus généralement entre les familles. Ces espaces sont avant tout, un lieu de vie et d'échanges, accessibles à tous, centrés sur le divertissement, les loisirs et le sport. Ces aménagements favorisant les interactions sociales et générationnelles permettent aux enfants de tous les âges et toutes les conditions (valides et handicapés) d'avoir des espaces fertiles à l'apprentissage de la vie en collectivité. Il convient de segmenter les différents points de loisirs et de sport pour que chacun, quel que soit son âge et ses capacités, puisse jouer en toute sécurité et s'épanouir en toute quiétude, en différents pôles d'activités adaptés pour chacun à une catégorie d'âge définie (une zone 1-3 ans, 4-8 ans...).

- Skate Park et agrès	19 000.00€ HT
- Allées, plateforme, entrée du stade	21 752.10€ HT
- Cheminement entre les jeux d'enfants	2 029.50€ HT
- Sanitaires publics	22 390.00€ HT
- Tyrolienne	4 206.20€ HT

Montant total de l'opération : 69 377.80€ HT

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une subvention du Conseil Départemental au titre de l'APCR.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 69 377.80€ HT

- Subvention au titre de la DETR : 27 751.00€
- Subvention au titre de l'APCR auprès du Conseil Départemental de : 20 813.00€
- Autofinancement communal : 20 813.80€

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé entre le 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année en cours

Monsieur le Maire précise que les dossiers de demandes de subventions comporteront les éléments suivants :

1. Dossier de base

1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

- 1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus
- 1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus
- 1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
- 1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
- 1.7. Relevé d'identité bancaire original
- 1.8. Numéro SIRET de la collectivité

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Arrête le projet d'aménagement des espaces sportifs et de loisirs
- Inscrit ces dépenses au budget primitif de 2021
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessous
- Sollicite une subvention au titre de la DETR
- Sollicite une subvention au titre de l'APCR auprès du Conseil Départemental

• Questions diverses

Commission des Affaires Sociales : Magali HUE informe les élus qu'une collecte éphémère pour les déchets de mobilier et d'appareils électriques est programmée le samedi 3 avril 2021 sur Gretheville, le samedi 3 avril 2021. Conjointement, il a été décidé que la matinée de ramassage des déchets dans la commune aurait lieu le dimanche 4 avril prochain. Ainsi la commission des affaires sociales se réunira le mercredi 17 mars en mairie pour organiser cette journée de collecte.

Elections Départementales et Régionales les 13 et 20 juin 2021 : Magali HUE informe les élus qu'un planning va prochainement leur être transmis pour pouvoir ainsi constituer les deux bureaux de vote qui seront mis en place pour les élections Départementales et Régionales en juin prochain.

Bulletin municipal 2021 : Jacques Olivier BILLIOTI DE GAGE présente le bulletin municipal qui sera validé et édité dans les prochains jours.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le 18 mars 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Gretheville, le 9 mars 2021

Le Maire,

Emmanuel BELLEE

